

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 18 septembre 2020

Compte rendu n° 63

Etaient présents :

COLLEGE A
M. Lionel DANY
M. Pascal GANDOULPHE
Mme Sibylle KRIEGEL
M. Guy LE THIEC
Mme Sylvie WHARTON
COLLEGE B
M. Mathieu BRUNET
Mme Sandrine CADDEO
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Fabrice PELLERIN
Mme Isabelle PERNIN
COLLEGE IATSS
Mme Catherine CHEVALIER-GRAS
Mme Françoise DESRUES
Mme Sandrine GRANGE
COLLEGE USAGERS
Mme Anaëlle ENOCH
M. Nicolas MASTORCHIO
PERSONNALITES EXTERIEURES
INVITES PERMANENTS
Mme Gabriella CROCCO
Mme Stéphanie HUGUET
M. Michel DOLINSKI
Mme Isabelle RENAUDET

Etaient représentés :

Mme Florence BULTEAU-RAMBAUD	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
Mme Corine EYRAUD	ayant donné procuration à	M. Pascal GANDOULPHE
Mme Sylvie REQUEMORA-GROS	ayant donné procuration à	Mme Isabelle PERNIN
Mme Sophie SAFFI	ayant donné procuration à	M. Guy LE THIEC

Mme Thorel est excusée.

22 membres présents ou représentés : le quorum de 19 est atteint.

Madame Sylvie Wharton, administratrice provisoire de l'UFR ALLSH et présidente du conseil de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 09h25 et présente l'ordre du jour :

1. Informations de l'administration provisoire (*information*)
2. Modalités de contrôle des connaissances PASS (*information*)
3. Modalités de contrôle des connaissances master acoustique et musicologie (*délibération*)
4. Dispositif d'accompagnement des étudiants "non évalués" à des UE du semestre 2 de l'année dernière (*information*)
5. Critères campagne d'emplois (*délibération*)
6. Evaluation de la formation et des enseignements (EFEE) (*information*)
7. Point élections (*information*)
8. Questions diverses

Mme Wharton précise que le bureau de l'UFR n'a pu se réunir préalablement à ce conseil qui a été programmé en urgence pour cause de besoin de validation des modalités de contrôle des connaissances PASS. Ce point initialement prévu en délibération ne sera finalement qu'une information à la suite d'une modification apportée aux UE PASS.

Mme Wharton annonce également que le point 4 sera un point d'information et non de délibération comme initialement prévu, pour faire suite à une modification de calendrier. Un point « questions diverses » a été prévu à l'ordre du jour pour permettre d'éventuelles remarques qui auraient pu être formulées lors du bureau qui n'a pas pu se tenir.

A la remarque de **M. Le Thiec** selon laquelle l'absence de bureau constitue une entorse au fonctionnement réglementaire, Mme Wharton répond qu'elle est attachée à l'espace démocratique que représente le bureau et ajoute que les membres comprendront l'urgence qu'il y avait à organiser le présent conseil lorsque le point concerné sera abordé.

1. Informations de l'administration provisoire (*information*)

Présentation : Mme Sylvie Wharton

Points d'information sur la rentrée

Mme Wharton rappelle que chacun a pu voir le résultat de la mise en place de dispositifs "hybrides" : les flux d'étudiants sont largement diminués dans les espaces de circulation et dans les salles. Des bornes mobiles supplémentaires ont été installées en une semaine, et une assistance par des tuteurs techniques a également été mise en place. Des câbles ethernet sont installés dans les salles pour pallier d'éventuels problèmes comme celui qui a bloqué tous les systèmes en début de semaine, et une ligne téléphonique permettant des demandes techniques urgentes a été mise en place. Toutes ces améliorations sont le fruit d'une collaboration rapprochée avec la DOSI. **Mme Wharton** annonce qu'elle passe régulièrement dans les locaux pour faire le point sur les améliorations demandées et qu'elle a constaté qu'aucune demande de prêt de matériel n'est restée insatisfaite au cours de la semaine écoulée.

Sur le plan pédagogique, **Mme Wharton** explique que les cours interrompus ou écourtés en début de semaine sont en train d'être recensés et qu'un bilan sera établi en fin de semaine prochaine. Tout est fait pour que la rentrée se déroule le mieux possible dans un contexte compliqué par l'absence de consignes claires en provenance du ministère et par l'absence de préparation du scénario « hybride » qui est mis en place actuellement. **Mme Wharton** précise que **Mme Thorel**, administratrice provisoire adjointe chargée de la formation, s'est concentrée sur les questions d'hybridité, dans le respect du cadrage des principes qui avaient été votés lors du dernier conseil d'UFR.

Mme Wharton annonce également que toutes les demandes d'intervention sont maintenant résolues entièrement par les tuteurs techniques. Les 150 salles et leurs connexions wifi ont été vérifiées par l'équipe de l'administration provisoire la semaine passée.

Mme Wharton salue l'arrivée d'un piano dans le hall de l'accueil et remercie la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) du campus d'Aix qui a permis cette action.

Mme Wharton annonce l'arrivée d'une nouvelle référente LANSAD, **Mme Marion Regeste**.

Il reste des points de vigilance qui sont énoncés par **Mme Wharton**, en particulier la définition des étudiants vulnérables (décret fin août) et en fragilité (inquiets sur leur fréquentation de l'université et demandant à étudier systématiquement à distance).

Mme Wharton adresse ses remerciements à **M. Brunet** et **M. Laugero** pour la conception et la mise en ligne d'un questionnaire à destination de ces étudiants, leur permettant d'avoir des places prioritaires dans les groupes prévus en présentiel.

M. Brunet donne des précisions sur les réponses qui ont été reçues à ce jour :

- 972 réponses,
- 195 sans matériel informatique,
- 476 sans connexion informatique fiable,
- 254 vulnérables ou fragiles,

M. Brunet précise que ces données, classées par formation, sont transmises quotidiennement aux bureaux d'appui à la pédagogie. Les secrétariats pédagogiques relaient les informations aux enseignants concernés.

En ce qui concerne le traçage des cas contacts, la procédure AMU est aboutie, **Mme Hélène Aurigny** a été désignée relais Covid de l'UFR et la mise en œuvre de ce traçage est actuellement à l'étude.

Mme Huguet pense qu'une unique personne sera insuffisante pour recenser les cas contacts et les approcher, eu égard à la taille de l'UFR. Se pose également le problème de la confidentialité des données qui nécessite de ne pas diffuser trop largement les informations.

A une remarque de **Mme Enoch** au sujet des groupes d'étudiants qui semblent parfois déséquilibrés, **Mme Wharton** lui répond que les démographes ont considéré que la méthode de répartition en fonction du jour de naissance (pair/impair) est la meilleure. Elle demande cependant que les déséquilibres flagrants soient remontés.

Mme Wharton remercie encore les collègues très investis qui ont facilité le bon déroulement de cette rentrée qui a permis de retrouver les étudiants et d'enseigner face à eux. Elle rappelle que le choix de l'hybride n'a pas été fait pour introduire le distanciel mais pour sauver le présentiel.

M. Pellerin signale que les salles de cours sont réservées en fonction des effectifs de l'année n-1 et qu'à cause de l'afflux de nouveaux étudiants cette année, on excède la capacité des salles même en divisant les effectifs par 2. Il signale d'autre part le problème des cours par quinzaine qui entraîne le fait que ce sont les mêmes groupes d'étudiants qui ont toujours cours en présentiel.

M. Brunet indique que le problème a été abordé dès le 10 septembre, que le principe de l'hybridation synchrone ne vaut que pour les cours hebdomadaires et qu'il doit être adapté pour les cours par quinzaine en raisonnant cette fois sur les séances de cours elles-mêmes.

Mme Enoch déclare que le problème vient peut-être aussi du fait que les étudiants ne respectent pas forcément les semaines auxquelles ils sont attendus en présentiel, ce à quoi **Mme Wharton** répond que le système est basé sur la confiance et que s'il existe de gros dysfonctionnements, il ne faut pas hésiter à les signaler.

M. Le Thiec souhaite connaître le délai dans lequel la communauté universitaire sera informée de l'état sanitaire actuel au sein de l'UFR. A partir de combien de cas déclarés les dispositifs d'information des cas contacts seront-ils lancés ?

Mme Wharton lui répond qu'un courrier à propos de la procédure déjà mise en ligne par AMU va être envoyé. A partir de 3 cas déclarés, et transmis à la DHSE, la décision éventuelle de fermeture (qui est du ressort de l'Agence régionale de santé) sera prise. Depuis fin août, on constate moins d'une dizaine de cas parmi les enseignants (y compris déclarés avant la rentrée). Les données concernant les étudiants sont plus difficiles à obtenir dans la mesure où ces derniers ne se déclarent pas systématiquement. L'UFR comptabilise à ce jour une douzaine de cas avérés et déclarés chez les étudiants.

2. Modalités de contrôle des connaissances PASS (*information*)

Présentation : Mme Sylvie Wharton

Mme Wharton annonce qu'AMU décide de ne pas intégrer PASS dans le concours PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) pour l'année 2020-21, et que cette information a été transmise 48h auparavant lors de la conférence des doyens.

Mme Wharton explique que la question de l'évaluation devient beaucoup moins contraignante puisqu'il ne s'agit plus d'une épreuve de concours. Les points seront votés lors de la prochaine CFVU. Il faudra déterminer des MCC d'UE qui pourront être un QCM ou une épreuve rédactionnelle (dont la durée devrait être précisée par la CFVU).

Mme Wharton conclut en indiquant qu'il n'était donc pas pertinent de faire voter ces MCC lors de ce conseil, et que c'est la raison pour laquelle la question est passée d'un point de délibération à un point d'information.

M. Le Thiec souligne combien cette décision unilatérale vide la réforme des études de santé de son sens. Elle introduit une inéquité entre PASS et LAS et dessaisit la CFVU de ses prérogatives.

3. Modalités de contrôle des connaissances master acoustique et musicologie (*délibération*)

Présentation : Mme Sylvie Wharton

L'UFR a été saisie de cette demande de dérogation de ce master co-porté par les UFR ALLSH et SCIENCES, dans le cadre des MCC ALLSH. Pour rappel, la note seuil en ALLSH est de 8/20 quand le responsable du master souhaite appliquer la règle de l'UFR Sciences comme suit : "En master 2 mention « Acoustique et musicologie », une note plancher de 10/20 est requise pour l'UE de langue vivante étrangère. En deçà de cette note, la compensation au semestre n'est pas possible"

M. Le Thiec demande si cet aménagement a été vu par le conseil de département correspondant. Il rappelle que c'est la règle pour toute modification de maquette.

Mme Wharton propose une mise au vote sous réserve du passage en conseil de département.

➤ **Vote : 21 Pour, 1 Contre**

4. Dispositif d'accompagnement des étudiants "non évalués" à des UE du semestre 2 de l'année 2019-2020 (*information*)

Présentation : Mme Sylvie Wharton

Les étudiants concernés sont ceux qui se retrouvent avec un semestre 2 non évalué. Ils auront la possibilité de repasser leurs UE. Pour accompagner les étudiants dans ce travail rétrospectif, un dispositif doit être mis en place au niveau des composantes. L'UFR vient d'être informée du fait que les évaluations pourraient se dérouler avec la session normale du semestre 2 et non au cours d'une session exceptionnelle.

Il convient donc maintenant d'élaborer ce dispositif d'accompagnement (160 étudiants sont concernés). D'autres étudiants pourraient l'être également (comme ceux qui ont pu valider leur semestre, malgré des UE manquantes) et se déclarer volontaires pour bénéficier du dispositif.

Une enveloppe de 41 000 euros a été allouée par AMU à l'UFR pour financer ce dispositif (ce qui équivaut à 6h de formation par étudiant pour les 160 concernés en premier lieu).

Les informations ci-dessus rendent la mise en œuvre de ce dispositif moins urgente et expliquent que la question soit passée d'un point de délibération à un point d'information pour le conseil de ce jour. La délibération est donc reportée au prochain conseil d'UFR.

Mme Herbreteau indique que pour éviter des chevauchements d'épreuves, il faudra absolument que les étudiants souhaitant repasser des épreuves soient inscrits pédagogiquement dans Apogée.

A une question de **M. Le Thiec** sur la période des inscriptions de ces étudiants, **Mme Herbreteau** répond qu'il faudra qu'elles se déroulent pendant la campagne du semestre pair, au même titre que pour les autres étudiants.

5. Critères campagne d'emplois (*délibération*)

Présentation : Mme Isabelle Renaudet et Mme Gabriella Crocco

Mme Renaudet donne des informations concernant le calendrier de la campagne d'emplois (CE), et signale une erreur dans le calendrier figurant sur le site web.

Le calendrier a démarré en juin/juillet avec une lettre du directeur de l'UFR adressé aux directeurs de départements et d'unités en date du 2 juillet 2020. La transmission des fiches d'expression des besoins devait se faire auprès des bureaux d'appui à la pédagogie et de la cellule RH entre le 17 juillet et le 4 septembre dernier.

Le 18 septembre 2020, le comité des études et le comité de la recherche se sont réunis. Des informations y ont été apportées sur la CE, une réflexion a été amorcée sur les critères, et une répartition des fiches entre les rapporteurs a eu lieu. Les différents rapports vont remonter le 24 septembre vers le comité des études et le comité de la recherche. Le 28 septembre au matin se tiendront un comité des études et un comité de la recherche et un avis synthétique des deux comités, à la suite d'une réunion conjointe, sera donné dans l'après-midi du même jour.

Le 1^{er} octobre, les éléments émanant des deux comités ainsi que de la MMSH seront transmis aux membres du conseil d'UFR pour délibération lors du conseil qui se tiendra le 8 octobre 2020.

La saisie des données par la cellule RH pourra être complétée dans l'application DEMAT à partir de cette date.

La conférence des moyens devrait suivre le 19 ou le 22 octobre 2020. La dernière étape sera le vote de la campagne d'emplois par le CA d'AMU, prévu le 15 décembre 2020.

Mme Crocco poursuit la présentation en indiquant qu'elle a pu constater que la lettre de cadrage du président n'avait pas été diffusée auprès des directeurs d'unité. La gravité des restrictions budgétaires (masse salariale) préoccupe les membres du comité de la recherche. Il est donc essentiel que les membres des comités s'accordent, en affinant et en harmonisant les critères d'évaluation.

Mme Crocco rappelle que les rapporteurs doivent remplir une grille d'évaluation en fournissant un argumentaire expliquant cette note, ainsi qu'un avis général sur la priorité de la demande.

Il a également été demandé aux invités permanents des deux comités de préparer un petit argumentaire complémentaire pour expliquer, si besoin, le classement ainsi que des compléments sur l'historique des postes et des besoins d'encadrement.

Mme Crocco détaille ensuite, via un document partagé, la liste des critères d'évaluation concernant la formation puis ceux concernant la recherche. Elle précise que l'argumentaire devra être le plus informatif possible. Elle précise que les critères employés par la MMSH, qui réunira son conseil le jeudi suivant, sont assez similaires.

Mme Crocco indique que malgré l'opportunité que représente un classement commun, les comités n'auront pas la faculté de « trancher » là où des divergences seront constatées. L'idée est donc de transmettre au conseil d'UFR les arguments pour ou contre afin qu'il y ait possibilité de sélectionner parmi des informations de types plus quantitatifs ou qualitatifs (évaluation des potentiels, taux d'encadrement, nombre de chargés de cours, décharges d'enseignement) qui ne seront pas à la disposition des comités avant le 28 septembre.

Mme Crocco conclut en confirmant que les grilles d'évaluation présentées ont été approuvées par le comité des études et le comité de la recherche qui se sont tenus le matin même.

M. Le Thiec demande si la lettre de cadrage a été diffusée aux directeurs de départements. **Mme Huguet** répond que la lettre du président est arrivée courant septembre.

M. Le Thiec questionne le devenir du bonus masse salariale (BMS), et demande des informations sur l'incidence du glissement vieillesse technicité (GVT).

Mme Huguet fait un rappel sur la notion de GVT. **Mme Wharton** rappelle que ce point d'information porte sur les critères de la campagne d'emplois et propose d'aborder la seconde question de **M. Le Thiec** au cours du dernier point "questions diverses".

➤ **Vote : Unanimité**

6. Evaluation de la formation et des enseignements (EFEE) (information)

Présentation : Mme Sylvie Wharton

Une réunion s'est tenue le 15 septembre à laquelle **Mme Thorel**, administratrice provisoire adjointe en charge de la formation a participé. Une analyse a été faite de la campagne 2019-2020 qui a été largement perturbée par la crise sanitaire. On constate une hausse générale des indicateurs de satisfaction des principales thématiques.

En ce qui concerne le cadrage de la campagne 2020-2021, la feuille de route a été validée par la CFVU du 9 juillet. Y figurera un bloc de questions portant sur la période du confinement et éventuellement l'intégration de questions sur le contexte hybride. La finalisation de ce questionnaire est prévue pour fin septembre mais aucune date précise n'a encore été donnée pour sa mise en place.

M. Le Thiec signale qu'il a été dit par la direction de l'observatoire de la vie étudiante que le questionnaire ne serait pas reconduit pour la composante ALLSH. **Mme Wharton** répond qu'à sa connaissance ce n'est pas le cas.

7. Point élections (information)

Présentation : Mme Isabelle Renaudet

Mme Renaudet annonce qu'il n'y aura pas d'élections à distance dans la mesure où le code de l'éducation ne le prévoit pas, à moins d'un décret modifié émanant du ministère. Pour autant, la prise en compte du contexte sanitaire est une donnée sensible pour l'organisation de ces élections.

Deux rétroplannings ont été envoyés à la DAJI par **Mme Lenglin**, proposant deux dates qui restent à valider :

- usagers : 12 et 19 novembre 2020 tenant compte du dispositif hybride de cours,
- personnels : 18 et 19 novembre 2020 avec potentiellement un découpage par ordre alphabétique.

Ces dates permettraient un affichage des résultats le 20 novembre et une élection du/de la directeur.trice avant les congés de fin d'année ou au retour des congés.

Mme Huguet ajoute que 14 scrutins sont à organiser dans tout AMU. La gouvernance se penche sur tous les plannings qui ont été transmis à la DAJI. Les arrêtés comprendront au moins un article concernant les conditions sanitaires dans lesquelles se dérouleront les scrutins. Il conviendra également de mettre en sécurité les personnels mobilisés (probablement 100% des 150 personnels administratifs de l'UFR ALLSH) pour la tenue des bureaux de vote (permanenciers, assesseurs, présidents etc.)

A une question de **M. Brunet** au sujet des élections aux directions de départements, **Mme Huguet** répond que le président avait tranché en juillet en indiquant que ces élections devraient se tenir après les élections au conseil d'UFR, donc probablement en décembre 2020.

8. Questions diverses

Lettre de cadrage campagne d'emplois

Mme Renaudet donne des précisions au sujet de la note de cadrage du président à propos de la campagne d'emplois :

- a. La lettre de cadrage est datée du 2 septembre 2020. Cette campagne d'emplois sera placée sous le signe de fortes contraintes budgétaires, contraintes justifiées par le constat de surcoûts liés aux campagnes d'emploi des années précédentes et qui font l'objet d'un audit externe en cours. D'autre part le surcoût automatique de masse salariale induit par le GVT positif n'est plus compensé par la subvention pour charge de service public attribuée par l'Etat. Le cadrage est donc très éloigné des attentes des composantes. La gouvernance a fixé un taux de remplacement très peu favorable (pour 10 postes vacants, 7 seront remplacés).
- b. Dans le meilleur des cas, en tenant compte des éléments de la lettre de cadrage et de la notice annexe, l'UFR aurait la possibilité d'organiser 11 concours (8 demandes de postes d'enseignants chercheurs).
- c. Une nouveauté est évoquée dans la lettre de cadrage : la création des vice-président.es thématiques de secteur. La note technique précise que les demandes devront être hiérarchisées et transmises pour arbitrage au.à la vice-président.e thématique
- d. Concernant les personnels IATSS, peu de postes sont éligibles au concours pour la campagne d'emplois 2021 : 1 catégorie B et un 1 poste IGE BAP F (non pourvu l'année précédente, le concours étant infructueux et publié à nouveau en 2021)

M. Gandoulphe indique que toutes les composantes ne sont pas logées à la même enseigne et qu'il trouve donc discutable l'application des contraintes de restriction de la masse salariale de façon homogène à toutes les composantes. Il souligne sa confiance en l'administration provisoire pour faire valoir à la vice-présidente thématique la situation particulière de l'UFR au regard des taux d'encadrements, qu'il s'agisse des enseignants chercheurs ou des personnels IATSS.

Mme Huguet donne des explications sur le nombre de postes vacants à considérer dans le calcul du ratio de 7 postes sur 10 mentionnés précédemment et confirme que l'UFR ALLSH dispose bien de 11 supports considérés comme définitivement vacants au titre de la campagne d'emplois 2021.

M. Le Thiec demande communication de la lettre de cadrage aux membres du conseil, ce à quoi **Mme Wharton** répond que ce sera fait dès la fin de la séance.

A une question de **M. Le Thiec** sur le devenir du bonus masse salariale, **Mme Huguet** répond que même si des supports ont été accordés chaque année à l'UFR depuis l'existence du bonus masse salariale, celui-ci ne prendra que la forme d'une ponction cette année au vu de la situation financière d'AMU soulignée dans la lettre de cadrage.

M. Le Thiec revient sur la lettre de cadrage en soulignant le fait que le classement effectué par l'UFR pourra être possiblement remis en cause par la vice-présidente thématique et qualifie ce point d'alarmant.

Mme Pernin s'en inquiète également et se demande s'il ne serait pas opportun que le conseil s'exprime de manière officielle pour mandater l'administratrice provisoire afin qu'elle fasse part de son étonnement au sujet de cette procédure qui remet en cause la confiance et la manière de travailler du conseil d'UFR.

Mme Crocco ajoute que c'est le point qui a le plus inquiété le comité de la recherche.

M. Gandoulphe est d'avis d'interpeller la vice-présidente thématique sur l'impossibilité d'appliquer les mêmes dispositions en ALLSH que pour d'autres composantes beaucoup mieux dotées.

A la demande de **M. Le Thiec** au sujet de la motion votée lors du précédent conseil d'UFR, **Mme Wharton** répond qu'elle n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Mme Pernin suggère de faire rejoindre les préoccupations sur le rôle de la vice-présidente thématique et celles sur la revendication de ne pas être traités identiquement aux autres composantes compte tenu des fortes disparités qui existent en termes de taux d'encadrement.

M. Brunet propose un texte qui est porté au vote après plusieurs échanges :

*« Le conseil de l'UFR ALLSH rappelle que ses instances élues fournissent un travail au plus près des besoins, et que la formulation des demandes de postes relève de ses prérogatives.
Le conseil du 18 septembre 2020 mandate l'administratrice provisoire de l'UFR ALLSH pour qu'elle contacte Mme la vice-présidente thématique afin d'obtenir des informations sur les critères qui seraient ceux de son « arbitrage » des besoins exprimés par l'UFR dans le cadre de la campagne d'emploi. »*

Mme Wharton s'engage à présenter les deux arguments du texte à la vice-présidente thématique.

➤ **Vote : Unanimité**

Relations internationales

M. Le Thiec remarque qu'un certain nombre d'étudiants internationaux semblent livrés à eux-mêmes. Quel type d'encadrement est-il prévu pour ces étudiants en ce qui concerne leur inscription et comment peuvent-ils avoir des informations fiables sur la situation sanitaire au quotidien ?

M. Dolinski indique que les mêmes protocoles ont été mis en place que l'année dernière. Le problème des étudiants en souffrance dans leurs inscriptions a été entendu et **M. Dolinski** a personnellement écrit aux étudiants en même temps qu'il a demandé à la DRI de campus de se rapprocher d'eux. Le suivi existe, encore plus qu'habituellement. **M. Dolinski** pense cependant que les étudiants ne sont pas plus livrés à eux-mêmes que les années précédentes.

Mme Wharton confirme la prise de conscience des difficultés d'inscription dans les groupes, et le fait que les réponses ont été apportées le plus rapidement possible. Il existe des places réservées pour les étudiants Erasmus. Elle signale qu'il conviendrait de rassurer les étudiants en les informant du fait que l'absence d'IP Web ne signe pas l'abandon de la formation.

M. Le Thiec signale que le pilotage de la campagne Erasmus par la CORI nécessite qu'elle ne se réunisse pas trop tardivement. **M. Dolinski** lui répond qu'il souhaite une réponse de la vice-présidente relations internationales à propos des sortants du second semestre avant de programmer une date.

Rentrée universitaire

M. Gasquet-Cyrus demande si AMU compte communiquer sur la façon dont s'organise la rentrée dans les autres composantes. Il pense important de connaître les modalités de rentrée dans les autres UFR.

Mme Wharton lui répond que cette question a été au centre d'une réunion des vice-doyens formation 48h auparavant. Un tour de table a démontré que les mêmes problématiques engendrent les mêmes réflexions dans toutes les composantes. L'offre de formation très diverse en ALLSH multiplie les difficultés. **Mme Thorel** a été sollicitée pour faire part des choix qui ont été ceux d'ALLSH, qui est apparemment en avance sur la mise en place de l'hybridation par rapport à d'autres composantes.

La séance est levée à 17h46